



54^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – Dialogue interactif sur le compte rendu oral du Haut-Commissaire sur l'Ukraine

Intervention du Luxembourg

9 octobre 2023

Monsieur le Président,

Nous exprimons nos condoléances les plus attristées aux victimes des attaques terroristes et du tremblement de terre des derniers jours.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne et remercie la Haut-Commissaire adjointe pour son compte rendu oral. Pendant 9 ans, le Haut-Commissariat a documenté la situation des droits humains en Ukraine de manière impartiale et fiable.

Nous condamnons les violations répétées, intentionnelles et ciblées du droit international des droits humains et du droit international humanitaire par les forces russes en Ukraine.

La semaine dernière encore, la Russie a frappé l'Ukraine, tuant 52 personnes – dont des enfants – dans le seul village de Hroza dans la région de Kharkiv ! La Russie a aussi attaqué des infrastructures céréalières et portuaires dans la région d'Odessa. Ce sont des attaques ignobles contre des cibles non-militaires : à quoi servent-elles, sinon à agrandir les souffrances civiles et aggraver la crise alimentaire mondiale ?

En parallèle, les violations systématiques dans les régions occupées illégalement par la Russie, y compris en Crimée continuent. Les coupables des crimes de guerre et crimes contre l'humanité, à tous les niveaux, devront répondre de leurs actes.

En même temps, ma délégation réitère son soutien à une approche centrée sur les besoins des victimes, qui leur garantit des réparations et leur droit à la justice et à la vérité indépendamment des condamnations judiciaires. Leur souffrance est réelle et immédiate.

Madame la Haut-Commissaire adjointe,

Que peut faire la communauté internationale pour garantir que les victimes et les survivants des violations et crimes russes reçoivent une indemnisation juste et rapide ?

Je vous remercie.

(266 mots/1m30s)